CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 novembre 2019 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S. - ALLIGIER J.C - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F - PINGET M.C - ARGOUD Y - OKOUMOUCHIAN G - LAMBERT C – POIPY L– COZ L - ANTUNES N – DENOLLY M – BALLESTA P

Absent (excusé) : ROUX G

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Demandes de déclaration préalable

- installation de panneaux photovoltaïques

199, rue du loup
Le dossier est transmis pour instruction à la communauté de communes entre Bièvre et Rhône et à l'architecte des bâtiments de France, le projet se situant en site patrimonial remarquable.

- Réfection de façades et changement de volets

97, rue basse
Le dossier est transmis pour instruction à la communauté de communes entre Bièvre et Rhône et à l'architecte des bâtiments de France, le projet se situant en site patrimonial remarquable.

1.2 : Déclarations d'intention d'aliéner

- Concerne les parcelles AD 43 et 45

La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes entre Bièvre et Rhône de préempter.

POINT N°2 : ERADICATION DES PIGEONS

- Le conseil municipal valide la proposition de la fauconnerie Martel pour limiter la prolifération des pigeons pour un coût de 1.440,00 € TTC.

POINT N°3 : LOGEMENTS LOCATIFS

3.1 : Logement 68 grande rue

- Ce logement présente un taux d'humidité important. Une société propose l'installation d'absorbeurs d'humidité. Le coût de ce matériel serait de 5.300 € pour la

partie cave et de 3.700 € pour la partie logement : à suivre pour validation ou non de cette proposition.

- Il est décidé de changer les radiateurs électriques qui sont peu performants et difficiles à régler. Ils seront remplacés par des radiateurs identiques à ceux installés dans les autres logements du bâtiment.

POINT N°4 : C.C.A.S.

4.1 : Repas du 30 novembre

- 82 personnes sont inscrites à ce jour. Des colis seront portés à nos ainés en EHPAD le 21 décembre par les membres du C.C.A.S..

4.2 : ADMR du Dolon

- L'ADMR du Dolon organise un marché de Noël le 1er décembre à Pact.
- Deux employées de l'ADMR vont participer au trophée de l'Isère qui mettra en évidence les compétences des intervenants des ADMR dans le cadre de l'aide à domicile.

POINT N°5 : CULTURE - PATRIMOINE

5.1 : Aménagement au bourg de Tourdan

- La démolition intérieure est presque terminée.
- Archéologie préventive : une réunion aura lieu le 9 décembre avec l'entreprise EVEHA pour préparer son intervention. Le syndicat des eaux sera également invité.
- Le bureau d'études BERGA risque de demander une plus value pour la modification de ses plans suite aux changements par rapport au dossier initial.
- Aménagement de la cuisine : un projet de plan d'aménagement de la cuisine est soumis au conseil
- Hall d'entrée de la salle des fêtes : il est décidé de supprimer les placards de l'entrée pour agrandir la pièce.
- Subventions : En ce qui concerne le fonds de soutien à l'investissement local, une commission a eu lieu en juin et notre dossier n'a pas pu être retenu. La commune prendra rang pour la partie travaux des gîtes

5.2 : Travaux bourg de Revel

- Compte tenu des conditions climatiques, la demie journée plantations est reportée au lundi 9 décembre après-midi.

5.3 : Mobilier des églises

- Les subventions sollicitées auprès du Département ont été validées.
  - 12.099 € pour les 6 objets inscrits
  - 2.781 € pour les 2 non inscrits

POINT N°6 : COMMUNICATION

6.1 : Pochette RTI

- La pochette RTI est en cours d'étude pour pouvoir être distribuée en début d'année 2020.

POINT N°7 : ANIMATION

7.1 : Planning des festivités

- Une réunion est programmée le 4 décembre, à laquelle toutes les associations seront conviées pour préparer le planning des festivités de l'année 2020.

POINT N°8 : CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT- ECONOMIES D'ENERGIE

8.1 : Eradication de l'ambroisie

- Marie-Claude Pinget et Michel Moiroud ont participé à une réunion organisée par la communauté de communes pour faire un bilan de la lutte contre l'ambroisie. Il a été signalé qu'il est difficile de mettre à jour la carte des zones infestées sur internet. Les communes devront se rapprocher des services de la communauté de communes qui pourront les aider.

POINT N°9 : VOIRIE

9.1 : Déneigement

- L'entreprise MARCHAND est intervenue pour le déneigement sur la partie Ouest de la commune. Les employés communaux ont fait le travail sur la partie Est. Carlos ANTUNES a également participé au dégagement des arbres tombés sur la voirie. De ce côté de la commune l'élagage en hauteur pour mise en sécurité des voiries communales a été fait avec l;aide d'un élévateur de l;entreprise Marchand.
- Il est décidé de payer les heures supplémentaires aux employés communaux plutôt que de les faire récupérer ce qui serait difficile.

POINT N°10 : ASSAINISSEMENT

- Suite à la prise de compétence assainissement par la communauté de communes au 1er janvier 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Approuve la proposition de transfert à la commune de Revel-Tourdan de l'actif du Syndicat mixte des eaux Dolon Varèze,

La valeur de ces biens est pour la commune de Revel-Tourdan de : 1.735.181,92 €
Approuve les montants des biens par compte

Approuve la proposition de transfert à la communauté de communes entre Bièvre et Rhône de l'actif ci-dessus du fait de sa compétence en matière d'assainissement.

Autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document administratif et comptable relatif à ces transferts.

POINT N°11 : SUBVENTION AU SOU DES ECOLES

- Le Conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 50 € par élève domicilié dans la commune, devant participer à la classe de neige, soit une subvention de 1.700 €

POINT N°12 : ELECTRICITE

- Les travaux de renforcement du poste « Driez» doivent débuter en janvier 2020.

POINT N°13 : DENOMINATION DU PARC DU BOURG DE REVEL

- Après discussion et prise en compte des arguments des membres du conseil municipal, ce dernier décide par 10 voix pour et 4 abstentions que le parc de la commune au bourg de Revel portera le nom de « parc Rosset-Bressand ».

POINT N°14 : DIVERS

- Mme Pinget a participé aux journées nationales des femmes élues sur le thème cette année des élections.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD